



**AVIS DE CONVOCATION
34e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Réseau du patrimoine franco-ontarien (RPFO)**

Le 11 juillet 2014

À tous les membres du RPFO,

Conformément à l'article 8.2.2. de ses Règlements administratifs, le RPFO vous convie à sa 34e assemblée générale annuelle qui se déroulera **le samedi 4 octobre 2014, à 10 h.**

Afin d'avoir droit de vote et de parole, vous devez obligatoirement vous inscrire en complétant le formulaire d'inscription ci-joint et en le retournant au RPFO avant la date limite du vendredi 12 septembre 2014.

Toute la documentation nécessaire de la 34^e assemblée générale annuelle seront envoyés exclusivement aux membres qui se seront inscrits avant la date limite avant le ou avant le 19 septembre 2014.

Amendements aux Règlements administratifs du RPFO.

Conformément à l'article 12.1 des Règlements administratifs :

12.1. Toute proposition d'amendement aux Règlements administratifs doit être reçue au siège social de la personne morale au moins huit (8) semaines avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Nous joignons sous pli une copie des Règlements administratifs 2013 tels qu'adoptés lors de la 33^e assemblée générale annuelle du 5 octobre 2013 ainsi qu'un formulaire de proposition d'amendement aux règlements administratifs.

Donc, toute proposition d'amendement conformément à l'article 12.1 doit être reçue au bureau du RPFO d'ici le vendredi 8 août 2014 à 17 h.

Après le 8 août 2014, l'article 12.4 des Règlements administratifs s'applique :

12.4. Toutes propositions d'amendement n'ayant pas respecté les échéanciers prescrits à l'article 12.1 peuvent être soumises à l'assemblée annuelle, mais 90 % des voix délibératives sont alors requises pour leur adoption.

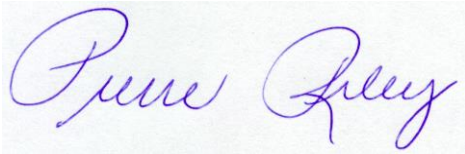
Postes au conseil d'administration - Candidatures :

Il y aura 5 postes à combler au conseil d'administration du RPFO.

Conformément à l'article 9.2.5. des Règlements administratifs du RPFO, le conseil d'administration du RPFO recommande à la 34^e assemblée générale annuelle les personnes suivantes afin d'occuper un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration du RPFO pour des mandats de 2 ans.

Les notes biographiques des candidats vous parviendront en même temps que la documentation pour la 34e assemblée générale annuelle, le ou avant le 19 septembre 2014.

Nous espérons que vous serez des nôtres.



Président du conseil d'administration
Réseau du patrimoine franco-ontarien (RPFO)

Pièces jointes : Formulaire d'inscription à la 34^e AGA
Règlements administratifs 2013
Formulaire de proposition d'amendement aux Règlements administratifs